

Un manque de financement et de préparation

L'insuffisance des investissements
et de la planification en matière
d'adaptation au climat expose le
monde au danger

Résumé analytique



© 2023 Programme des Nations Unies pour l'environnement

ISBN : 978-92-807-4092-9

Numéro de travail : DEW/2583/NA

DOI : <https://doi.org/10.59117/20.500.11822/43796>

La présente publication peut être reproduite en tout ou partie et sous quelque forme que ce soit à des fins pédagogiques et non lucratives, sans autorisation spéciale du détenteur du droit d'auteur, à condition de la citer comme source.

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement apprécierait de recevoir un exemplaire de toute publication utilisant le présent document comme source. La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à quelque fin commerciale que ce soit sans l'autorisation écrite préalable du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Toute demande d'autorisation, mentionnant l'objectif et la portée de la reproduction, doit être adressée à unep-communication-director@un.org.

Déni de responsabilité

Les appellations employées dans le présent document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent aucune prise de position de la part du Secrétariat des Nations Unies quant au statut juridique des pays, territoires ou villes, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention de toute société commerciale ou de tout produit dans la présente publication ne signifie nullement que le Programme des Nations Unies pour l'environnement ou les auteurs de ce document approuvent les sociétés ou produits cités. L'utilisation d'informations issues de la présente publication à des fins de publicité n'est pas autorisée. Les noms et symboles de marques commerciales sont utilisés à des fins rédactionnelles sans aucune intention de porter atteinte au droit des marques ou au droit d'auteur.

Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Nous déplorons toute erreur ou omission susceptible d'avoir été commise involontairement.

© Cartes, photos et illustrations, comme précisé.

Pour citer ce document : Programme des Nations Unies pour l'environnement (2023). Résumé analytique. *Rapport 2023 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation aux changements climatiques : L'insuffisance des investissements et de la planification en matière d'adaptation au climat expose le monde au danger*. Nairobi. <https://doi.org/10.59117/20.500.11822/43796>

Production : Nairobi

URL : <https://www.unep.org/adaptation-gap-report-2023>

Co-produit avec :



Soutenu par :



Un manque de financement et de préparation

**L'insuffisance des investissements
et de la planification en matière
d'adaptation au climat expose le
monde au danger**

Résumé analytique

**Rapport 2023 sur l'écart entre
les besoins et les perspectives
en matière d'adaptation aux
changements climatiques**

Résumé analytique

En dépit des signes évidents attestant de l'accélération des risques climatiques et des effets du changement climatique à travers le monde, le déficit de financement de l'adaptation se creuse et se situe aujourd'hui entre 194 et 366 milliards de dollars des États-Unis (É.-U.) par an. Les besoins de financement en matière d'adaptation sont 10 à 18 fois supérieurs aux flux de financement publics internationaux de l'adaptation actuels, soit au moins 50 % de plus que les estimations précédentes.

Telle est la principale conclusion d'un examen documentaire exhaustif et de nouvelles analyses visant à actualiser les estimations des coûts et des besoins relatifs à l'adaptation dans les pays en développement, ainsi que des flux de financement internationaux nécessaires pour les satisfaire. Le rapport examine également les progrès réalisés en matière de planification et de mise en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques et conclut que les progrès mondiaux en matière d'adaptation ralentissent, alors qu'ils devraient s'accélérer de toute urgence.

Compte tenu de l'augmentation constante de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, à l'instar de la sécheresse qui sévit depuis plusieurs années en Afrique de l'Est, des inondations en Chine et en Europe ou encore des vagues de chaleur extrême et des incendies de forêt aux États-Unis et au Canada, il apparaît essentiel de réduire le déficit de financement de l'adaptation. De fait, les investissements en faveur de l'adaptation apportent d'importants bénéfices en matière de réduction des risques climatiques et d'amélioration de l'équité et de la justice climatique. Cependant, si rien n'est fait, l'augmentation des risques climatiques entraînera inévitablement des pertes et des préjudices liés au climat plus importants. Par conséquent, le Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation au changement climatique de 2023 met également l'accent sur les pertes et préjudices afin de soutenir les Parties dans les négociations qui font suite à la décision prise lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 27) à Charm el-Cheikh, laquelle prévoit la création d'un fonds pour les pertes et préjudices et la mise en place de dispositifs de financement pour les pays en développement particulièrement vulnérables.

Les températures mondiales, de même que les impacts et les risques climatiques, continuent d'augmenter, mettant ainsi en évidence le besoin urgent d'accélérer le processus d'adaptation à l'échelle mondiale.

Les actions climatiques actuelles, terriblement insuffisantes, ne permettront pas d'atteindre les objectifs de température et d'adaptation de l'Accord de Paris. Alors que les températures mondiales moyennes sont déjà supérieures de plus de 1,1°C

aux niveaux préindustriels, les plans existants, qui sont détaillés dans les contributions déterminées au niveau national (CDN), nous mettent sur la trajectoire d'une hausse comprise entre 2,4°C et 2,6°C d'ici la fin du siècle. Même si la hausse des températures finit par ralentir à la suite d'efforts collectifs plus ambitieux d'atténuation du changement climatique, les risques climatiques augmenteront à chaque fraction de degré supplémentaire, en raison du caractère aggravant des impacts liés au changement climatique et de leurs effets en cascade.

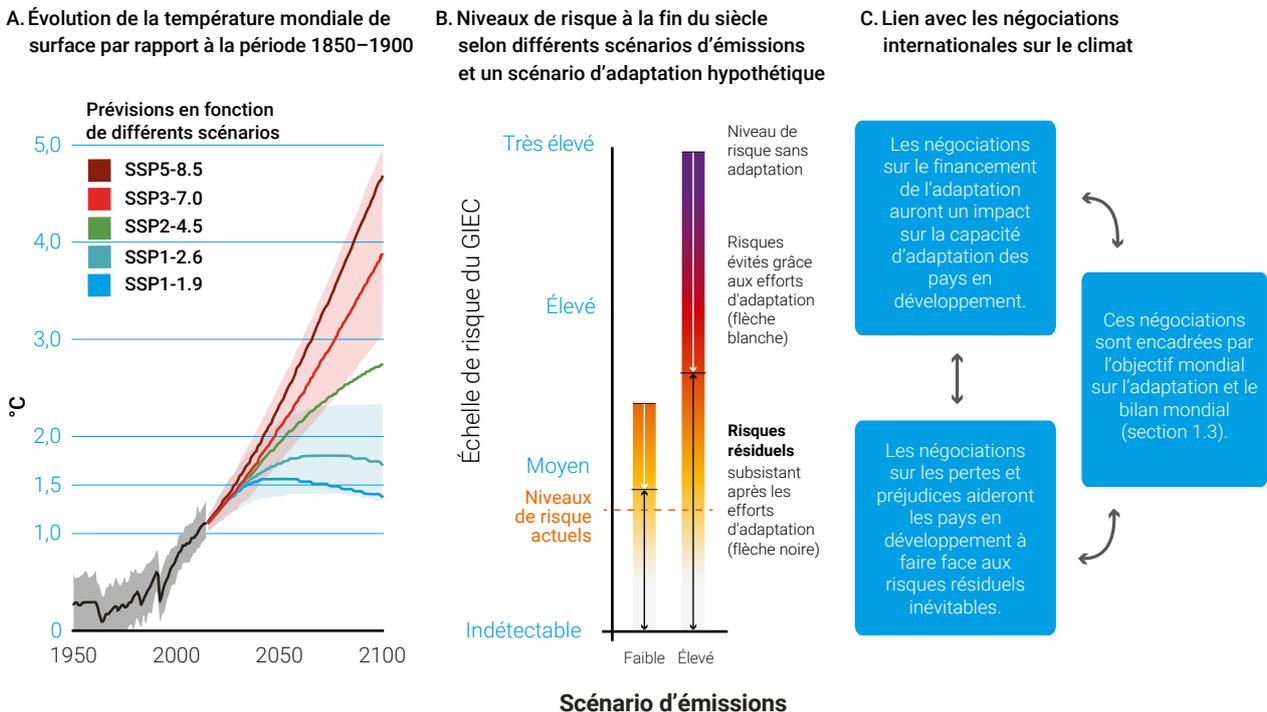
En outre, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) conclut que les risques climatiques résiduels – c'est-à-dire les risques qui subsistent après le déploiement d'efforts d'adaptation ambitieux – persisteront même si les objectifs de l'Accord de Paris sont atteints. À terme, les risques climatiques résiduels entraîneront inévitablement des pertes et des préjudices économiques et non économiques (figure ES.1). Ce constat démontre l'importance d'accélérer et d'intensifier les mesures d'atténuation et d'adaptation, tant pour éviter un changement climatique catastrophique que pour limiter le plus possible les impacts climatiques persistants. En outre, il faudra mettre davantage l'accent sur des mesures d'adaptation et de soutien anticipatives, justes et efficaces.

Un pays sur six ne dispose toujours pas d'un instrument national de planification de l'adaptation et des efforts supplémentaires doivent être consentis pour combler l'écart restant.

Cinq Parties sur six à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ont mis en place au moins un outil national d'adaptation au changement climatique (par exemple, un plan, une stratégie ou une politique), et un peu moins de la moitié d'entre elles disposent d'au moins deux instruments nationaux destinés à remplacer ou à mettre à jour les instruments initiaux (figure ES.2). De plus, 25 % des pays ont introduit des instruments juridiques qui contraignent les gouvernements nationaux à planifier l'adaptation. Depuis 2021, des progrès significatifs ont également été réalisés quant à certains aspects de l'adéquation et de l'efficacité potentielles de la planification¹ de l'adaptation. Ces deux résultats témoignent d'une détermination croissante à faire face aux risques climatiques, mais des efforts supplémentaires doivent être encore être consentis pour garantir la mise en œuvre des instruments de planification. Par ailleurs, 15 % des Parties ne disposent toujours pas d'un instrument national de planification de l'adaptation, et leur taux d'augmentation a diminué, passant de 4 % à 1 % en 2022. Si la moitié des 29 pays dépourvus d'un tel instrument sont en train d'en élaborer un, la plupart d'entre eux sont particulièrement vulnérables aux impacts climatiques et requièrent un soutien accru pour accélérer la réduction de l'écart restant.

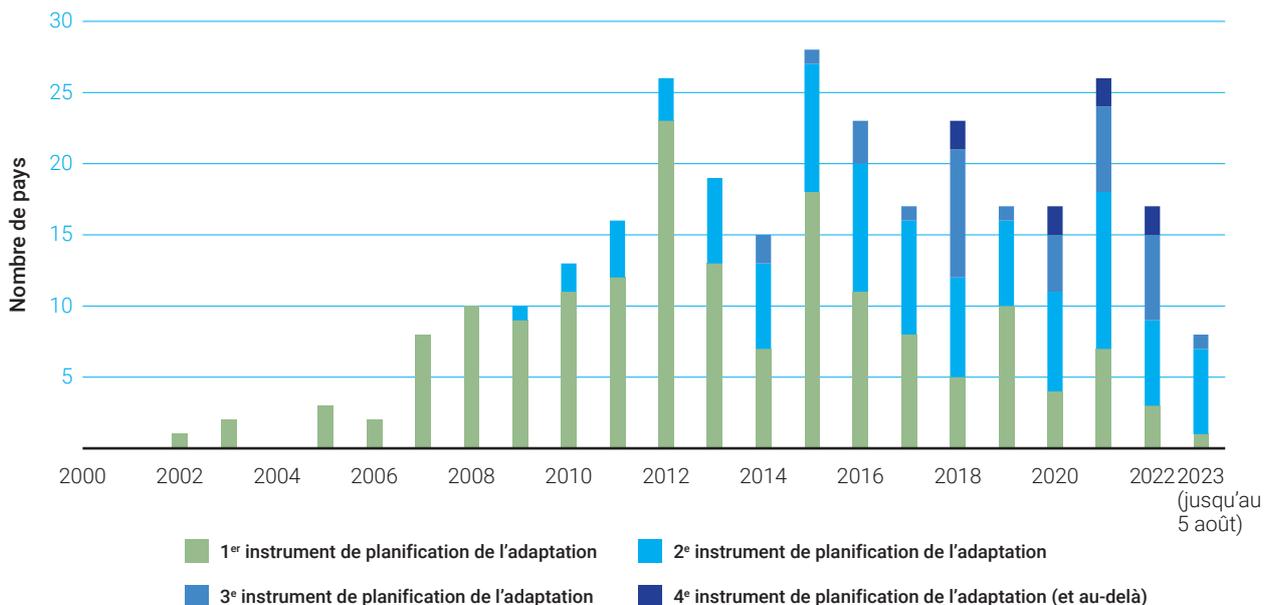
¹ En l'absence de définition consensuelle, l'adéquation et l'efficacité potentielles de la planification de l'adaptation sont évaluées en fonction de l'exhaustivité, de l'applicabilité, de l'intégration, du suivi et de l'évaluation des instruments de planification, en tant que paramètres de substitution.

Figure ES.1 Le paysage conceptuel de la série de rapports sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation au changement climatique : établir un lien entre le changement des températures et les niveaux de risque et d'adaptation au changement climatique, d'une part, et les négociations internationales sur le climat, d'autre part.



Source : Panneau A : Inspiré des travaux du GIEC (2022, 2023). Se reporter à l'adresse <https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/figures/figure-spm-4> et à l'adresse <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/figures/summary-for-policymakers/>. Panneaux B et C : Création des auteurs.
 Remarque : Le sigle anglais SSP (shared socioeconomic pathway) signifie « trajectoire socioéconomique partagée ».

Figure ES.2 Progrès réalisés à l'échelle mondiale en matière de planification nationale de l'adaptation depuis 2000, au 5 août 2023



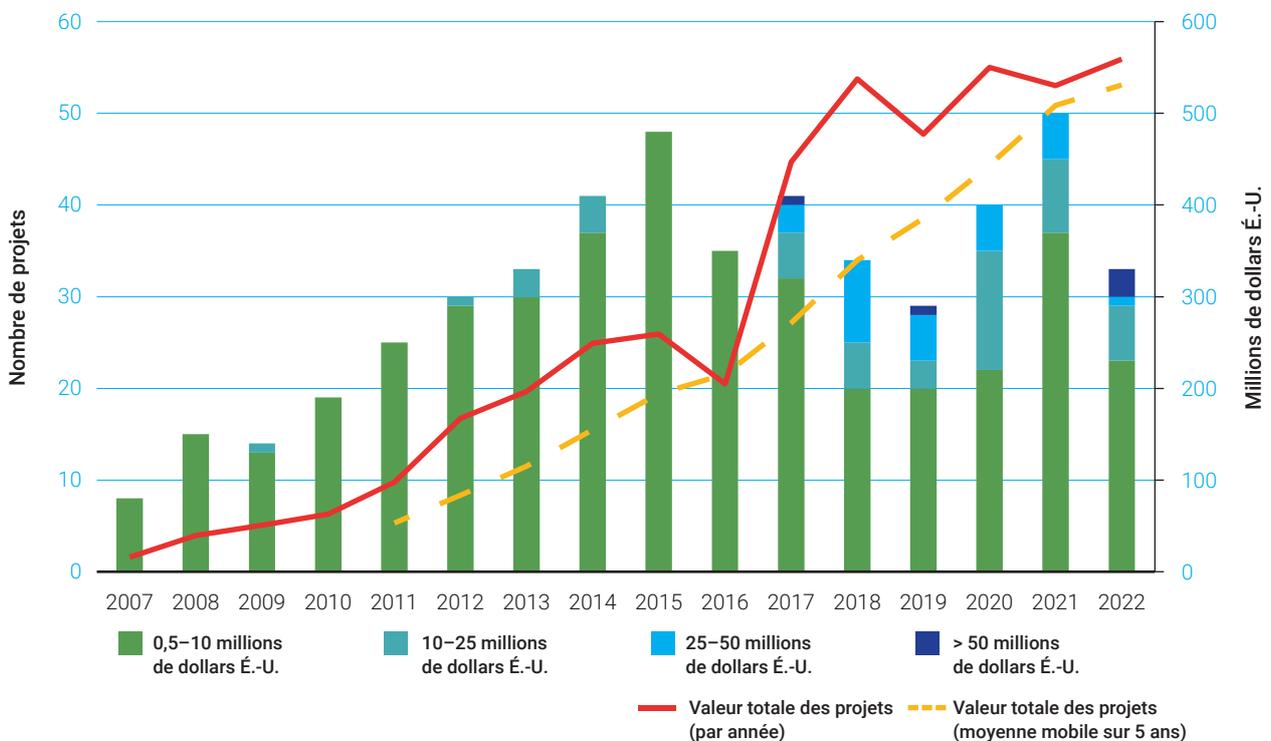
La progression de la mise en œuvre de l'adaptation dans les pays en développement stagne.

En 2022, le nombre de projets d'adaptation soutenus par les quatre fonds internationaux pour le climat² a été inférieur à celui de l'année précédente, mais leur valeur cumulée a néanmoins augmenté en raison des investissements réalisés dans des projets de très grande envergure (figure ES.3). Cette évolution ne s'inscrit probablement pas dans une tendance, elle reflète plutôt des fluctuations provoquées par des événements qui ne sont pas liés au contexte climatique, tels que la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine. Si la valeur et le nombre des nouveaux projets varient considérablement, la valeur financière totale continue de croître alors même que le nombre de nouveaux projets semble avoir stagné au cours de la dernière décennie. En d'autres termes, l'écart se

creuse entre la mise en œuvre des mesures d'adaptation et l'accélération des risques climatiques.

Il ressort de la première analyse détaillée des communications relatives à l'adaptation du Rapport que la majorité des mesures mises en œuvre par les pays en développement dépendent d'un soutien financier extérieur. Dès lors, si les investissements dans les mesures d'adaptation ne bénéficient pas d'un nouvel élan, cet échec se soldera inévitablement par une augmentation de la fréquence des impacts climatiques, qui seront toujours aussi intenses, ainsi que des pertes et préjudices qui s'ensuivront. En conséquence, les pays en développement, lourdement endettés, seront encore plus vulnérables aux phénomènes climatiques extrêmes et aux changements à évolution lente, en particulier les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID).

Figure ES.3 Nombre de nouveaux projets d'adaptation financés par les fonds pour le climat de la CCNUCC



Les coûts et les besoins d'adaptation estimés pour les pays en développement sont nettement supérieurs aux estimations précédentes, avec une fourchette centrale vraisemblablement comprise entre 215 milliards de dollars É.-U. et 387 milliards de dollars É.-U. par an au cours de la présente décennie.

Cette année, le Rapport comprend un examen documentaire exhaustif et a commandé de nouvelles études destinées à fournir des estimations actualisées, en utilisant deux grandes sources de données. D'une part, le Rapport 2023 estime, en se fondant sur une étude théorique, les coûts d'adaptation pour les pays en développement (c'est-à-dire les pays non visés à l'annexe I) au cours de la décennie à environ 215 milliards de dollars É.-U. par an (fourchette :

130 milliards de dollars É.-U. à 415 milliards de dollars É.-U.). Ces coûts d'adaptation devraient nettement s'accroître d'ici à 2050 en raison de l'augmentation des risques climatiques. D'autre part, il évalue le financement de l'adaptation nécessaire pour mettre en œuvre les priorités nationales en matière d'adaptation, sur la base d'une extrapolation des CDN chiffrées et des plans nationaux d'adaptation (PNA) pour tous les pays en développement. Ceux-ci sont estimés à 387 milliards de dollars É.-U. par an (fourchette : 101 milliards de dollars É.-U. à 975 milliards de dollars É.-U.) au cours de la décennie. La nouvelle fourchette estimée entre 215 milliards de dollars É.-U. et 387 milliards de dollars É.-U. par an est nettement supérieure aux estimations des rapports précédents et équivaut à un pourcentage compris entre 0,6 % et 1,0 % du produit intérieur brut (PIB) combiné de tous les pays en développement.

2 Fonds pour l'adaptation, Fonds vert pour le climat, Fonds pour les pays les moins avancés et Fonds spécial pour les changements climatiques du Fonds pour l'environnement mondial

Malgré l'urgente nécessité d'accélérer et d'augmenter le financement public international de l'adaptation en faveur des pays en développement, ces flux ont diminué depuis 2020.

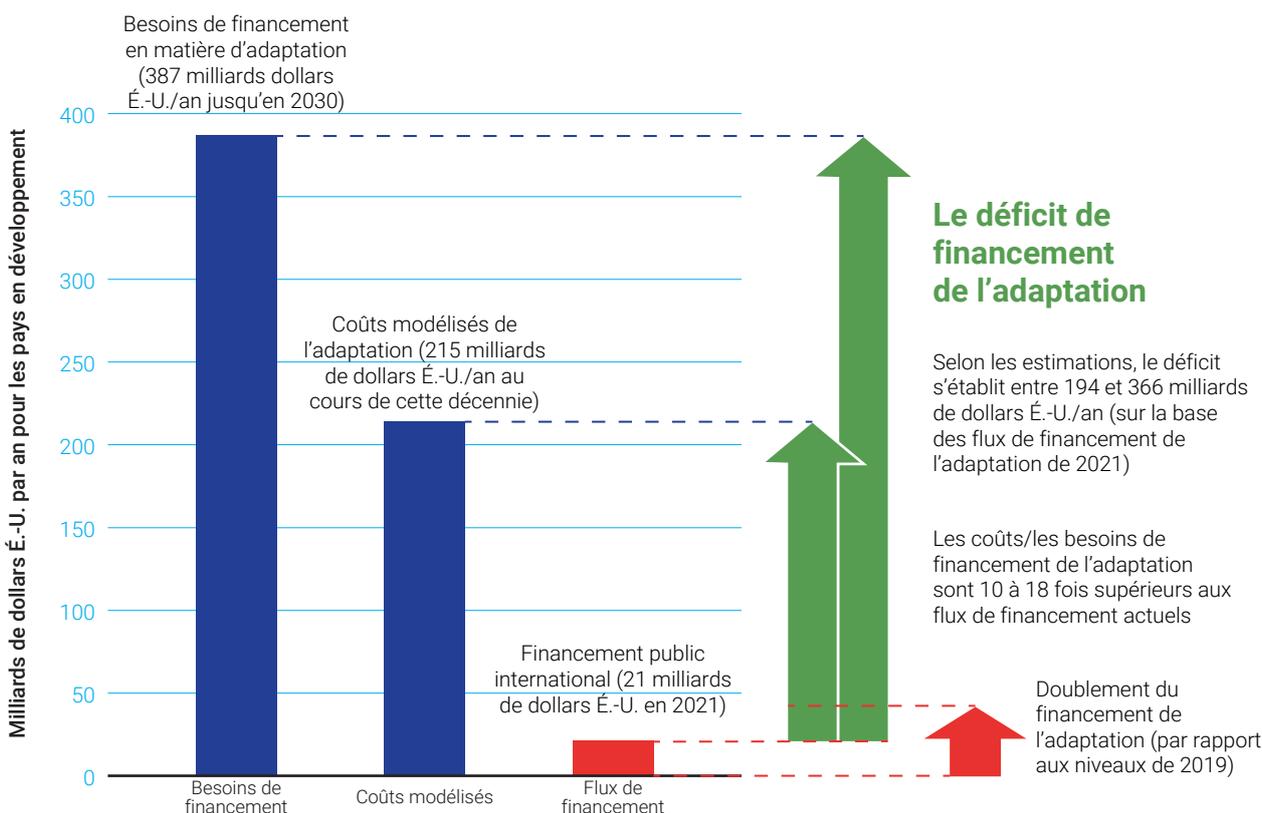
Les flux de financement publics internationaux de l'action climatique vers les pays en développement ont diminué de 15 % pour atteindre 21,3 milliards de dollars É.-U. en 2021, après avoir s'être élevés à 25,2 milliards de dollars É.-U. entre 2018 et 2020. En revanche, le financement destiné aux mesures d'atténuation n'a cessé d'augmenter au cours de la même période, établissant ainsi un précédent notable. Parallèlement, le financement public international de l'adaptation a également pâti d'un faible taux de décaissement (66 %) au cours des cinq dernières années, en contraste avec le taux global de décaissement du financement du développement, qui s'élève à 98 %. Ces données attestent de l'existence d'obstacles spécifiques à l'adaptation, par exemple de faibles ratios dons-prêts et une méconnaissance des politiques d'adaptation. Pour que les flux de financement de l'adaptation provenant des pays développés et destinés aux pays en développement doublent et s'élèvent à environ 40 milliards de dollars É.-U. d'ici à 2025, conformément aux engagements pris lors de la COP 26 à Glasgow, les bailleurs

de fonds doivent en moyenne augmenter les flux annuels consacrés à l'adaptation d'au moins 16 % entre 2022 et 2025.

Le déficit de financement de l'adaptation est 10 à 18 fois supérieur aux flux de financement internationaux actuels, soit au moins 50 % de plus que les fourchettes estimées précédemment.

Le déficit de financement de l'adaptation – c'est-à-dire la différence entre les besoins et les coûts estimés de financement de l'adaptation (215 milliards de dollars É.-U. à 387 milliards de dollars É.-U.) et les flux de financement (21,3 milliards de dollars É.-U.) – s'est creusé. Le Rapport 2023 estime que le déficit central de financement de l'adaptation probable pour les pays en développement se situe actuellement entre 194 milliards de dollars É.-U. et 366 milliards de dollars É.-U. par an. Bien que le doublement du financement de l'adaptation d'ici à 2025 et le nouvel objectif collectif quantifié pour 2030, qui fait actuellement l'objet de délibérations, seront déterminants pour combler ce déficit, il est peu probable que la seule augmentation du financement public international suffise à le combler. À titre d'exemple, le doublement du financement de l'adaptation (d'ici à 2025) ne réduirait le déficit que de 5 % à 10 %.

Figure ES.4 Comparaison des besoins de financement de l'adaptation, des coûts modélisés de l'adaptation et des flux de financement publics internationaux de l'adaptation dans les pays en développement



Remarque : Les valeurs des besoins et des flux se rapportent à la décennie actuelle, tandis que les flux de financement publics internationaux se rapportent à l'année 2021. Les flux de financement nationaux et privés sont exclus.

Néanmoins, un financement public international de l'adaptation plus conséquent pourrait encore réduire efficacement les risques climatiques et apporter d'importants bénéfices. Par exemple, des études indiquent qu'un

investissement annuel de 16 milliards de dollars É.-U. dans l'agriculture éviterait qu'environ 78 millions de personnes ne meurent de faim ou ne souffrent de faim chronique en raison des impacts du changement climatique. De même,

chaque milliard de dollars É.-U. investi dans l'adaptation aux inondations côtières prévient 14 milliards de dollars É.-U. de dommages économiques. Il convient donc de redoubler d'efforts pour combler le déficit de financement de l'adaptation. Toutefois, en raison de contraintes budgétaires, les pays sont souvent inactifs, ne prennent des mesures d'adaptation que de manière réactive ou comptent sur un appui international, ce qui entraîne une augmentation des coûts globaux, limite l'efficacité des initiatives et conduit à une mauvaise adaptation.

L'égalité des genres et l'inclusion sociale ne sont pas suffisamment prises en compte dans les besoins et les flux de financement de l'adaptation.

Il est mondialement reconnu que le changement climatique peut aggraver les inégalités liées aux multiples dimensions de l'identité sociale, telles que le genre, l'appartenance à un peuple autochtone, l'âge, l'origine ethnique, le statut migratoire ou le handicap. Parallèlement, les activités d'adaptation qui tiennent compte du genre et d'autres identités sociales sont associées à une plus grande efficacité dans la réalisation de leurs objectifs. Le Rapport 2023 analyse l'intégration de l'égalité des genres et de l'inclusion sociale³ dans les CDN et les PNA chiffrés. Il constate que seuls 20 % d'entre eux disposent d'un budget consacré à ces activités et que le montant qui leur est alloué est généralement faible, de l'ordre de 2 % en moyenne. Sur l'ensemble des fonds publics internationaux destinés à l'adaptation, dont l'égalité des genres est un des principaux objectifs, seuls 2 % sont évalués comme tenant compte des questions de genre et 24 % sont considérés comme spécifiques au genre ou intégrés. D'autres aspects de l'inclusion sociale reçoivent également peu d'attention, tant au niveau des flux de financement que des besoins. Ces résultats démontrent la nécessité de renforcer la transparence et la cohérence du suivi des marqueurs de l'égalité des genres. En outre, ils indiquent que les bailleurs de fonds climatiques doivent accroître leurs contributions en faveur de l'adaptation en tenant compte de la question du genre et de l'inclusion sociale, de manière à promouvoir une adaptation plus équitable et plus efficace.

Pour combler le déficit de financement de l'adaptation, il convient de mobiliser davantage de financements internationaux, nationaux et privés. En outre, il faudrait idéalement réformer l'architecture financière mondiale et renforcer la coopération internationale.

Bien que les dépenses intérieures et le financement privé puissent constituer d'importantes sources de financement de l'adaptation, aucune estimation quantitative n'est encore disponible en raison des difficultés liées au suivi de leurs flux. Néanmoins, les budgets nationaux sont susceptibles de représenter une source de financement de l'adaptation

importante dans de nombreux pays en développement, dans une proportion comprise entre 0,2 % et plus de 5 % du budget de l'État. Il existe en outre des données probantes fragmentées indiquant une augmentation des interventions d'adaptation du secteur privé dans le monde entier et dans la plupart des secteurs (par exemple, l'eau, l'alimentation et l'agriculture, les transports et les infrastructures ou encore le tourisme). Cela comprend également des « investissements internes » de grandes entreprises, des financements par les institutions financières en faveur d'activités qui contribuent à l'adaptation et la fourniture de biens et de services d'adaptation par les entreprises. En outre, les initiatives non financières du secteur privé pourraient avoir des impacts considérables sur la réduction des risques au fil du temps. Par exemple, les pratiques et les normes en matière d'ingénierie, de conception, d'assurance et de prêt s'orientent vers l'intégration de la science du climat dans leurs valeurs de référence, leurs exigences et leurs lignes directrices. Cependant, ni les dépenses intérieures ni les flux de financement privés ne pourront combler à eux seuls le déficit de financement de l'adaptation, en particulier dans les pays à faible revenu, y compris les PMA et les PEID, et il existe d'importants problèmes d'équité liés à l'utilisation de ces flux pour combler le déficit dans ces pays.

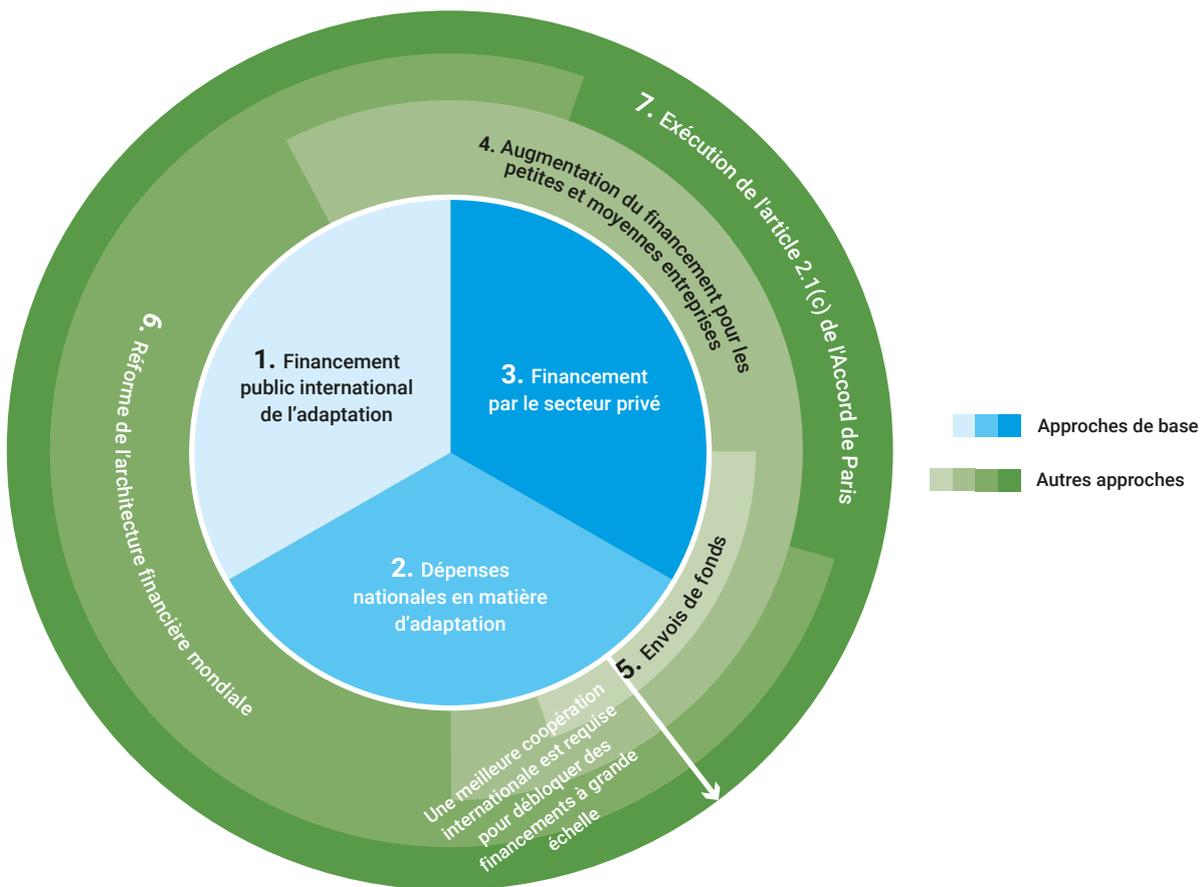
Ce rapport identifie sept approches pour combler le déficit de financement de l'adaptation (figure ES.5). Les principales approches demeurent i) **le financement public international de l'adaptation**, ii) **les dépenses intérieures d'adaptation**, et iii) **le financement de l'adaptation par le secteur privé**, même si les contributions relatives en faveur de la réduction du déficit de financement de l'adaptation restent incertaines. Les quatre autres approches potentielles sont : iv) **les envois de fonds** par les migrants vers leur pays d'origine, qui représentent généralement une part significative du PIB ; v) **l'augmentation des financements adaptés destinés aux petites et moyennes entreprises**, car elles constituent la majeure partie du secteur privé dans de nombreux pays en développement ; vi) **la réforme de l'architecture financière mondiale**⁴, à l'instar de celle proposée par l'Initiative de Bridgetown, qui a un énorme potentiel pour aider les pays en développement à renforcer leur résilience face aux futurs chocs climatiques, notamment par des changements dans la gestion du fardeau de la dette des pays vulnérables ; et vii) **l'exécution de l'article 2.1(c) de l'Accord de Paris** sur la comptabilité des flux financiers avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de carbone et résilient aux changements climatiques.

Il convient de noter que ces sept moyens présentent des possibilités et des contraintes différentes selon les pays – par exemple, les PMA dépendent le plus du soutien international, en particulier des dons – et que la réduction du déficit de financement de l'adaptation nécessite de porter une attention particulière aux aspects quantitatifs et qualitatifs tels que l'accès au financement et aux fonds propres.

3 L'égalité des genres et l'inclusion sociale ont été analysées en se fondant sur une approche articulée autour de quatre catégories correspondant à différents niveaux d'inclusion sociale et de prise en compte du genre : indifférent, spécifique, intégratif et réactif.

4 Cela inclut les institutions de Bretton Woods (la Banque mondiale et le Fonds monétaire international) et l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que d'autres institutions financières internationales, telles que les banques multilatérales de développement.

Figure ES.5 Sept approches pour combler le déficit de financement de l'adaptation



La lenteur et les lacunes des mesures d'atténuation et d'adaptation se traduisent de plus en plus par des limites souples et des limites strictes en matière d'adaptation, dont certaines ont peut-être déjà été atteintes.

Les pertes et préjudices causés par le changement climatique peuvent notamment survenir lorsque les efforts visant à éviter ou à minimiser les impacts climatiques par des mesures d'atténuation et d'adaptation échouent. Lorsque les mesures d'adaptation ne parviennent pas à éviter les impacts climatiques, il est question de « limites de l'adaptation », qui peuvent être « souples » ou « strictes ».

Les limites strictes sont celles qui surviennent dans les systèmes et qui ne peuvent être évitées que par l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Les écosystèmes sensibles aux changements climatiques, tels que les récifs coralliens et la cryosphère, seront certainement les premiers à connaître les limites strictes en matière d'adaptation, entraînant des pertes et préjudices intrinsèques et instrumentaux⁵.

Les limites souples sont celles qui peuvent être évitées ou minimisées par des efforts d'adaptation plus ciblés. Elles sont cependant susceptibles de changer au fil du temps, à la suite de changements en fonction de l'accélération du changement climatique et du développement technologique et politique, ou à mesure que les arbitrages sont réévalués. Le meilleur moyen et le plus rentable, sans conteste, pour réduire les limites d'adaptation souples et rigides consiste à accélérer considérablement les investissements en faveur de l'atténuation et de l'adaptation. Cela étant, compte tenu du niveau des changements climatiques déjà enregistrés, certaines limites souples et rigides ne pourront pas être évitées.

Le manque de clarté conceptuelle est un obstacle manifeste à la réalisation de progrès politiques et opérationnels s'agissant des pertes et préjudices.

Bien qu'aucune définition ne fasse consensus, les conceptualisations vont de la prise en compte de tous les impacts anthropiques du changement climatique en tant que

⁵ Les valeurs intrinsèques se manifestent, par exemple, dans les biens figurant sur la liste du patrimoine mondial et les liens qu'entretiennent les individus avec les lieux et les valeurs. Il n'y a donc pas de substitut comparable à leur perte ou à leur détérioration. Les valeurs instrumentales découlent des biens et services fournis par les écosystèmes à ceux qui en dépendent directement ou indirectement.

perdes et préjudices à la prise en compte des seuls impacts qui surviennent après que les limites d'adaptation ont été atteintes, en tant que pertes et préjudices. La notion de justice est un thème majeur qui sous-tend les conceptualisations des pertes et préjudices, y compris par la CCNUCC. Elle reconnaît que les pertes et préjudices touchent le plus sévèrement ceux qui assument le moins de responsabilités ou qui sont les plus sensibles au changement climatique, c'est-à-dire les pays en développement et les membres vulnérables des sociétés.

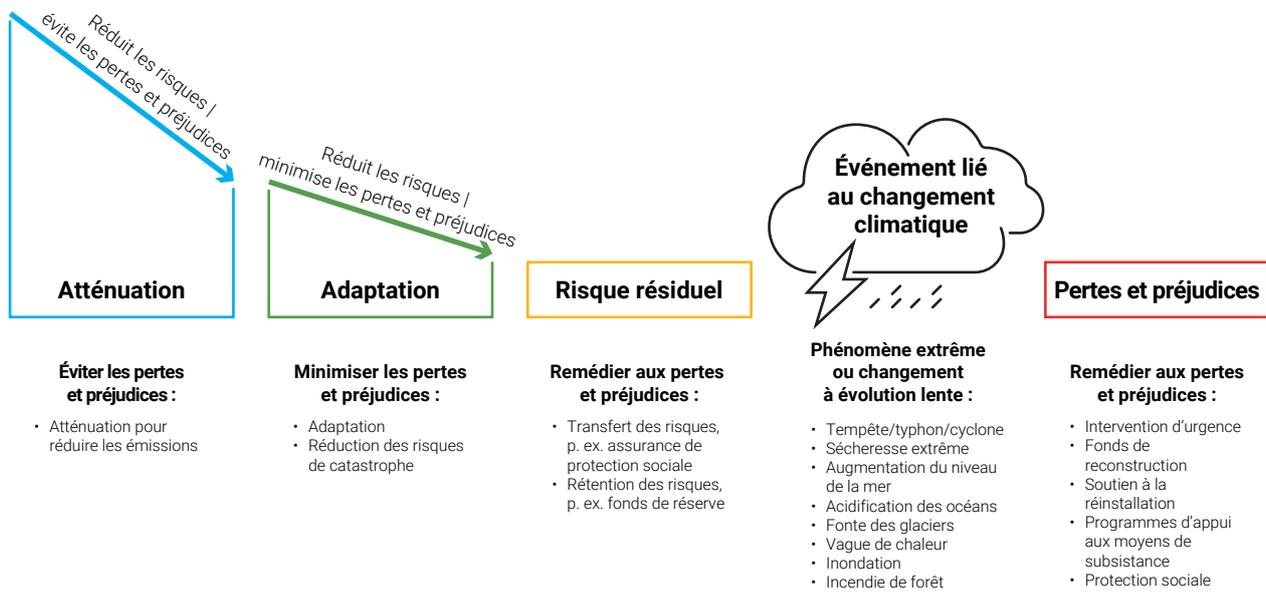
De même, il est généralement admis que les pertes et préjudices peuvent être considérés comme économiques ou non économiques. Les pertes et préjudices économiques comprennent les impacts auxquels une valeur monétaire peut être attribuée, tels que les préjudices aux infrastructures ou la perte de revenus ou de productivité. Les pertes et préjudices non économiques englobent un large éventail d'impacts auxquels une valeur monétaire n'est pas aisément attribuée, tels que la perte de vies humaines, la perte de santé ou de mobilité, la perte de territoire, de patrimoine culturel ou de connaissances autochtones ou locales, la perte de biodiversité, etc. Bien qu'il existe des méthodes quantitatives bien établies pour évaluer les pertes et préjudices économiques, s'agissant des pertes et préjudices non économiques, l'évaluation est principalement qualitative, mais il est important d'éviter d'omettre les impacts climatiques qui ne peuvent pas être évalués. Le manque de clarté qui règne chez les parties prenantes impose de parvenir d'urgence à un consensus international sur les concepts clés qui permettront d'accélérer

les progrès et la mise en œuvre du mécanisme des pertes et préjudices, y compris l'établissement du nouveau fonds dédié aux pertes et préjudices et des modalités de financement convenu lors de la COP 27 en 2022.

Les PNA et les CDN mentionnent de plus en plus les pertes et les préjudices, mais ces documents n'offrent que peu d'options pour remédier aux pertes et préjudices et, en grande majorité, ne traitent pas la question des pertes et préjudices non économiques.

Parmi les actions qui visent à remédier aux pertes et préjudices figurent la gestion des risques de catastrophe, l'évaluation des pertes et préjudices, le renforcement des capacités, les systèmes d'alerte précoce, l'assurance, l'indemnisation, les mesures de protection sociale, le soutien à la reconstruction des moyens de subsistance et à la préservation de la culture des communautés, l'aide humanitaire et le financement fondé sur les prévisions, reflétant la zone grise qui existe dans la pratique entre l'adaptation et les pertes et préjudices. Alors que les pays prennent relativement bien en compte les pertes et préjudices économiques, seuls quelques PNA abordent la question des pertes et préjudices non économiques. Il sera important d'élaborer une liste de mesures concernant les pertes et préjudices économiques et non économiques, à la fois avant et pendant ou après les événements afin de mettre en place le cadre institutionnel nécessaire pour remédier aux pertes et préjudices dans le cadre de la CCNUCC et au niveau national.

Figure ES.6 Éviter, minimiser et remédier aux pertes et préjudices



Adapté de : Richards, J. A. (2022). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.lossanddamagecollaboration.org/stories-op/how-does-loss-and-damage-intersect-with-climate-change-adaptation-drr-and-humanitarian-assistance>.

Compte tenu du caractère complexe, aggravant et transfrontalier des risques climatiques, ainsi que de leurs effets en cascade, la coordination à travers d'autres cadres mondiaux que la CCNUCC, tels que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et les objectifs de développement durable, contribuera à consolider les approches de la gestion des pertes et préjudices. Il est

également nécessaire de renforcer la coopération régionale et infranationale sur les pertes et préjudices présentant des caractéristiques transfrontalières afin de tirer parti des opportunités d'échelle et de surmonter les obstacles à la mise en œuvre. Enfin, toutes les interventions doivent respecter le principe d'appropriation par le pays et être équitables, inclusives, accessibles et adéquates.

Bien que de nombreuses incertitudes subsistent quant aux besoins financiers requis pour faire face aux pertes et préjudices, il importe de trouver des sources de financement et des structures de gouvernance innovantes pour atteindre l'ampleur nécessaire.

Une récente étude a estimé que les préjudices enregistrés dans les 55 économies les plus vulnérables aux changements climatiques ont dépassé à eux seuls 500 milliards de dollars É.-U. au cours des deux dernières décennies. Ces coûts augmenteront fortement au cours des prochaines décennies, en particulier en l'absence de mesures d'atténuation et d'adaptation fortes, mais des chiffres plus précis sont nécessaires pour souligner l'urgence de la question des pertes et préjudices. Il n'existe actuellement que peu de données probantes sur les activités et les coûts associés à la prise en charge des pertes et préjudices, car il s'agit d'un processus long et coûteux qui requiert d'importantes capacités techniques, or la plupart des pays n'ont pas encore identifié et évalué leurs risques de pertes et préjudices, ni leurs besoins financiers. Les financements nécessaires pour faire face aux pertes et préjudices étant susceptibles d'augmenter considérablement à l'avenir, il sera essentiel d'explorer des sources de financement innovantes (telles que les prélèvements imputés au transport maritime

et au transport aérien, les systèmes de taxation, l'allègement de la dette, la conversion de dettes et les droits de tirage spéciaux) en plus des subventions, des assurances et des prêts concessionnels, afin d'atteindre l'échelle appropriée.

Le financement doit non seulement aider les pays en développement particulièrement vulnérables aux risques climatiques à faire face aux pertes et préjudices, mais aussi servir au renforcement des capacités et des institutions, à la collecte et à l'analyse des données, à la préparation aux catastrophes et à la gestion des conséquences des pertes et préjudices non économiques, tout en respectant les principes d'équité, de justice, d'inclusion et d'appropriation. Les dispositifs de gouvernance destinés à faciliter le financement des pertes et préjudices pourraient s'articuler autour du fonds dédié aux pertes et préjudices, du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques et du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, et pourraient inclure des institutions existantes œuvrant dans les domaines de l'aide humanitaire, de la réduction des risques de catastrophe, du transfert de risques, du financement du développement et du financement de l'action climatique.



United Nations Avenue, Gigiri
P O Box 30552, 00100 Nairobi, Kenya
Tél. : +254 720 200200
communication@unep.org
www.unep.org/fr